

# L'UNION NATIONALE DES ÉCRIVAINS DE FRANCE

## Saisine de l'Académie française sur la « mise à mort de la langue française » !



### Conférence de Presse suivie d'un dîner-débat

mardi 17 janvier 2017, à 19 h 30  
Hélio's, 1 rue des Etats-Généraux,  
Versailles, 78 000  
[s'inscrire à courrierposte@orange.fr](mailto:courrierposte@orange.fr)

**Pour** rendre publique et justifier - de Droit et de nécessité de légitime défense - sa lettre de saisine de l'Académie française, du 14 janvier 2017, lui demandant, pour mettre un coup d'arrêt définitif à la « mise à mort de la langue française » :

- 1) **Au titre de l'article 6<sup>1</sup>** : de prendre acte de la **situation de guerre déclarée** à la langue française ;
- 2) **Au titre de l'article XXIV<sup>2</sup>** : de **forger les « règles certaines »** nécessaires pour inverser l'évolution de la langue française, **l'empêcher de subir le sort de la « novlangue » d'Orwell**, et ainsi **réarmer l'intelligence** à la Reconquête du français ;
- 3) **Au nom du règlement de 1752<sup>3</sup>** : de **mettre en demeure** le Président-protecteur de la langue et de l'Académie française, **de faire procéder au retrait immédiat de toute réforme de la langue française** ( orthographe, grammaire « globale », pédagogisme etc. ) pour en revenir aux méthodes ayant assuré le succès de l'école de Jules Ferry calquée sur les collèges des Jésuites, héritiers d'une tradition consacrée par trois millénaires d'enseignement de la langue. Tradition qui vient d'être **réhabilitée par l'annonce officielle de la « rupture épistémologique » sur le recul de l'intelligence humaine !**

Arnaud-Aaron Upinsky, Président

Union Nationale des Ecrivains de France, 14 janvier 2017

Blogue : <http://upinsky.work/>

Contact presse : [courrierposte@orange.fr](mailto:courrierposte@orange.fr) - Tel : 06 01 76 20 79

<sup>1</sup> Article 6 des statuts de l'Académie française délibérés dans sa séance extraordinaire du 21 juin 1816

<sup>2</sup> « La principale mission de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner de **règles certaines** à notre langue et à la rendre pure, éloquente et **capable de traiter** les arts et les sciences »,

<sup>3</sup> Cf. décision du 10 juillet 1816 sur admission à l'honneur de haranguer